*Prononcé a Charenton le 6. de Novembre 1666.

SERMON VINGTIESME*

I. COR. X. 20. 21.

20. *Or je ne veux pas que vous soyez participans des demons.*

21. *Vous ne pouvez boire la coupe du Seigneur, & la coupe des demons. Vous ne pouvez estre participans de la table du Seigneur, & de la table des demons.*

HERS FRERES;

Nous lisons dans le livre des Roys, qu'Elie l'homme de Dieu, reprochant aux Israëlites les services qu'ils rendoyent a vn faux Dieu, que les Payens adoroyent sous le nom de Baal, leur dit, *Iusqu'a quand clocherez vous des deux costez ? si l'Eternel est Dieu, suivez-le; Mais si c'est Baal, suivez le.* Ce discours du Prophete signifie, que la religion de ce peuple étoit partagée entre Dieu & Baal; qu'ils n'étoyent ni a l'vn ni a l'autre entierement & parfaitement, les ayant associez pour les servir

1. Roys 18. 21.

Digitized by Google

vir tous deux ensemble. C'est-ce qu'Elie entend, quand il dit, qu'*ils clochent des deux costez*; qu'ils ne sont droits & sinceres ni avecque le Seigneur, ni avecque Baal; parce que declarant par le service qu'ils rendoyent a l'vn, qu'ils le tenoyent pour leur Dieu, ils manquoyent a cette profession, quand ils rendoyent les mesmes services a l'autre. Car la religion étant vn culte souverain, n'appartient qu'a vn seul; & qui pretend le communiquer a deux, s'abuse & entreprend l'impossible; il ne contente ni l'vn ni l'autre, & au lieu de deux qu'il veut avoir, il n'en a aucun. Choisissez donc, dit le Prophete; Vous ne pouvez les conserver tous deux ensemble. Si le Seigneur est Dieu, attachez vous a luy; & laissez-là Baal; Et si vous pouvez croire, que Baal soit Dieu, suivez-le; & renoncez au nom & au culte du Seigneur. Mais l'Ecriture dit, que *le peuple ne luy répondit pas vn mot*. Leur conscience les empeschoit de nier la Divinité du Seigneur, & la crainte d'Achab ne leur permettoit pas de renoncer a Baal. C'étoyent des idolatres grossiers, qui ne savoyent pas encore ce que la subtilité des Payens Grecs

Digitized by Google

& Romains, inventa depuis ; disant, que la religion est vne chose divisible & separable en deux parties differentes ; qu'il y en a vne *absoluë*, deuë a la souveraine Divinité ; & vne autre *subalterne*, & *relative*, deuë a la divinité inferieure ; qu'elles peuvent compatir & subsister ensemble ; rendant la premiere au Seigneur, comme au souverain, & l'autre a Baal ; c'est a dire a vn des astres du ciel, comme au Ministre de Dieu. Le discours du Prophete, & le silence du peuple montre qu'ils ignoroyent également cette fausse & pernicieuse philosophie. Le discours du Prophete ; Car pressant les Israëlites de suivre & de servir seul celuy, qu'ils reconnoissoyent pour vray Dieu, il presuppose clairement que le service religieux n'appartient qu'au vray Dieu. Le silence du peuple ; Car ne répondant rien a ces paroles du Prophete, il montre qu'il est convaincu de la mesme verité. En effet, qui ne voit, que la religion étant le service de Dieu ne peut non plus estre divisée, que la Divinité mesme ? Vous pouvez rendre de l'honneur aux Roys, aux Princes, aux Magistrats, a vos peres, & a d'autres créatures ; Dieu ne le defend

pas ;

pas ; Au contraire il le commande, pourveu que ce soit vn honneur humain. La religion n'est deuë qu'a Dieu, & ne peut sans offense de sa Majesté estre deferée a autre qu'a luy. C'est la superstition, l'erreur & l'aveuglement, qui en a fait part aux Creatures. Et cet exemple des Israëlites nous montre, qu'il y a long temps que la prudence charnelle, a persuadé a plusieurs, mesme du peuple de Dieu, de s'accommoder a ces faux services sous divers pretextes specieux. L'abus de quelques vns des Corinthiens que l'Apôtre refute en ce lieu, étoit vne branche de cette complaisance mondaine. A la verité ils ne faisoyent pas profession d'estre Payens, ni ne sacrifioyent publiquement a leurs idoles ; & il ne faut pas douter qu'vne bonne partie des Israëlites, ne le faisoyent pas non plus. Mais tant y a que pour ne pas choquer leurs citoyens, ils ne leur refusoyent pas aux occasions qui s'en rencontroyent de se treuver sinon a leurs sacrifices, du moins aux banquets sacrez qu'ils celebroyent en suite de leurs sacrifices, & d'y manger des viandes funestes, qui y étoyent servies, & qui avoyent été levées de dessus leurs au-

autels. L'Apôtre considerant combien cette politique étoit pernicieuse, fait tous les devoirs possibles pour les en corriger, leur en montrant le venin & les consequences mortelles. Et afin que les apparences de ces services ne les peussent tromper, leur faisant prendre cet accommodement avecque l'idolatrie pour vn commerce innocent, qui au pis aller n'aboutissoit a rien, puis que ces pretenduës Divinitez, que les Payens servoyét, n'étoyent au fond, que des choses de neant, qui n'avoyent aucune des qualitez, que leurs devots leur attribuoyent; il leur découvroit dans le verset precedent, que les demons sont les vrays sujets, qui recevoyent tous ces services que les Payens presentoyent a leurs idoles. *L'idole n'est rien*; je l'avouë (dit-il) *mais les choses, que les Payens sacrifient aux idoles, ils les sacrifient aux demons.* C'est ce que nous vous expliquasmes dans les actions precedentes. L'Apôtre apres avoir ainsi éclaircy, quel est le vray objet de l'idolatrie, & montré que les services religieux qu'elle rend a tant de noms differens, en effet s'addressent tous aux demons, ajoute, *Or je ne veux pas que vous soyez participans*

pans des demons. Et bien que le nom seul de ces esprits malins doive suffire pour faire abhorrer a chaque fidele pour peu qu'il ayt d'instruction dans la doctrine Evangelique, tous les services de l'idolatrie ; neantmoins l'Apôtre, pour ne rien laisser en arriere de ce qui pouvoit servir a retirer les Corinthiens de ce malheureux commerce, leur denonce encore, qu'ils ne peuvent prendre aucune part a l'idolatrie, sans perdre la communion de de Iesus Christ. C'est-ce qu'il entend par les paroles du verset suivant ; *Vous ne pouvez boire la coupe du Seigneur, & la coupe des demons. Vous ne pouvez estre participans de la table du Seigneur, & de la table des demons.* Ce sont-la les deux parties de ce texte, que nous vous expliquerons maintenant s'il plaist au Seigneur. La premiere est le desir & la volonté de l'Apôtre, que les fideles n'ayent aucune part a la communion ou societé des demons ; La seconde la contrarieté & l'opposition irreconciliable du service de Iesus Christ avec celuy des demons. L'vn & l'autre de ces deux articles depend de la doctrine, que l'Apôtre a fondée dans les versets precedens ; Il a posé premie-

re-

Digitized by Google

rement cette verité generale, que ceux qui exercent les services solemnels & publiquement receus en chaque religion, font par ce moyen vne declaration & profession authentique d'y communier; d'en approuver les enseignemens, & de prendre part, a ce qu'elle promet a ses devots; ce qu'il a étably & prouvé par l'exemple de ceux, qui mangeoyent des victimes sacrifiées dans le Iudaïsme; disant que par cette action religieuse, ils participoyent a l'autel, où elles avoyent été immolées, & faisoyent profession par cela mesme d'estre serviteurs du Dieu, qui y étoit adoré, de croire sa loy & sa doctrine, & d'estre dans la societé de son peuple; Il a posé en second lieu pour le particulier des idolatres, que quoy qu'ils disent des pretenduës divinitez qu'ils adorent; La verité est pourtant, que leurs idoles n'étant rien moins que des Dieux, c'est aux demons que va, & que s'addresse en effet tout ce qu'ils leur presentent de sacrifices & de services. Car de ces deux propositions ainsi établies par l'Apôtre dans les textes precedens, vous voyez qu'il s'ensuit clairement & necessairement, que quiconque man-

mangeoit des sacrifices des idolatres, par cela mesme participoit aux demons, les vrays sujets a qui ils avoyent été immolez; & entroit par ce moyen en la communion & societé de ces esprits malins, témoignant, d'ajouter foy a leur religion, & d'en embrasser les abus. Cela s'entendant assez de soy mesme, l'Apôtre se contente d'avoir exprimé les deux veritez d'où cette troisiesme resulte clairement, & la presupposant; *Or* (dit-il) *je ne veux pas que vous soyez participans des demons.* Etant Ministre de Iesus Christ, qui est apparu au monde pour affranchir les hommes de la servitude des demons, pour les retirer de leur communion, & comme dit S. Iean, *pour defaire les œuvres du Diable*, il ne faut pas trouver étrange que ce saint homme nous defende avecque tant d'instance & d'empressement le commerce des services, qui nous rendent participans de ces esprits impurs & meurtriers. Sur quoy nous avons a remarquer que l'Apôtre pour signifier cette societé en laquelle les idolatres entrent avec les demons, employe la mesme parole, dont il se'toit servy en parlant de l'autel des Ebreux, disant que ceux qui mangent de

1. Iean. 3. 8.

leurs

leurs sacrifices sont participans de leur autel; mesme encore, quant au fond, bien qu'vn peu differente quant a la forme, avec celle que nous lisons par deux fois vn peu plus haut dans le verset 16. sur le sujet de la sainte Cene, quand il dit, que le pain que nous y rompons *est la communion du corps de Christ, & que la coupe que nous y benissons est la communion de son sang.* Car dans les versets suivans il dit tout de mesme *estre communiant a l'autel des Ebreux, & estre communiant aux Demons.* D'où s'ensuit d'vn côté qu'en parlant de l'autel des Ebreux, il pouvoit s'en exprimer en la mesme sorte qu'il a fait de l'Eucharistie, en disant que la chair de leur sacrifice étoit la *communion de leur autel;* & pareillement des victimes des idolatres, que leurs sacrifices étoyent la *communion des demons*; & de l'autre part aussi; qu'en traitant du Seigneur il pouvoit en parler comme il a fait de ces deux autres sujets, & dire que ceux qui mangent du pain sacré des Chrétiens, sont participans *du corps du Seigneur*, & que ceux qui boivent de leur coupe sacrée, *sont participans de son sang.* Car ces expressions sont conceuës en mesmes termes,

Digitized by Google

mes, & reviennent toutes a vn mesme sens. D'où il paroist combien s'abusent ceux, qui de ce que l'Apôtre dit, que *le pain de l'Eucaristie est la communion du corps de Christ*, veulent induire, que tous ceux qui mangent de ce pain, *mangent le corps du Seigneur*; & que ceux pareillement qui boivent sa coupe, reçoivent le sang de Iesus en la bouche de leurs corps. Car si l'induction étoit bonne, puis que l'Apôtre employe le mesme mot sur les deux autres sujets, il faudroit donc aussi dire, que ceux qui mangeoyent des sacrifices des Ebreux & des Payens, mangeoyent de la bouche, & recevoyent en leurs corps; les premiers, *la substance de l'autel Iudaïque*, & les derniers, celle des *demons*; qui sont des absurditez palpables. Mais il paroist clairement, que le mot de *communion* ou *participation*, est d'vne fort grande étenduë, signifiant generalement toute communion d'vn sujet avec vn autre soit réelle & naturelle, soit morale, spirituelle & mystique. Nous avons desja expliqué en son lieu, quelle étoit la communion, ou participation qu'avoyent avec l'autel Iudaïque, ceux qui mangeoyent des victimes, qui y avoyent été sa-

ſacrifiées. Celle que l'on acqueroit avecque les demons par les ſacrifices, que l'on offroit aux idoles, ou par les chairs que l'on mangeoit dans leurs banquets ſacrez, étoit toute ſemblable. C'eſt que par ce moyen on entroit dans leur ſociété, en la confrairie de ceux qui les ſervoyent, approuvant leur idolatrie; & rendant par cette action vn faux témoignage de la verité & vtilité de leur religion impie, & mortelle. Ie laiſſe les autres eſpeces de communion, que les hommes contractent avec ces malheureux eſprits; comme celle que les Magiciens & les ſorciers ont avec eux, par certains traitez, qu'ils paſſent enſemble, les demons les ſervant ſoit a les vanger de leurs ennemis, ſoit a contenter leurs autres paſſions, ſoit enfin a ſatisfaire ſimplement leur vaine curioſité. Ie mets encore en ce rang ceux qui ont recours a leur ayde, ſoit par eux meſmes, ſoit par autruy pour guerir ou leurs maladies ou celles de leurs amis ou parens; pour détourner la mortalité de leurs troupeaux, ou la greſle & l'orage de leurs champs, ou pour retrouver les choſes qu'ils ont perduës. Car encore qu'il y ayt beaucoup de vanité en

tout

Digitized by Google

tout cela, & que l'artifice & la fourberie des hommes y opere quelque fois beaucoup plus que la main des demons, neantmoins outre que l'on ne peut nier, que le Diable n'y intervienne aussi assez souvent, tous ceux qui croyant que c'est par le moyen de quelque esprit malin, que ces choses-là se font, ne laissent pas d'en yser, montrent assez combien la pieté leur est indifferente, & combien peu ils se soucient, si c'est du ciel ou de l'enfer, de Dieu ou des demons, qu'ils reçoivent ce qu'ils desirent. Ie laisse encore vne autre sorte de societé, ou d'alliance, qui se contracte avec les demons par l'imitation de leurs vices; quand on reçoit en son ame le caractere de leur esprit & de leur naturel, menteur, cruel, meurtrier, calomniateur, envieux, vain, insolent, & impur. Car S. Paul nous tesmoigne ailleurs, que c'est le Diable, qui imprime ses abominables formes dãs le cœur des enfans de rebellion, *où il agit avec efficace*; Eph. 2. 2.
D'où vient que l'Ecriture les appelle non seulement ses *esclaves*, mais aussi *ses enfans*; *Le Diable est le Pere d'où vous estes issus* (disoit le Seigneur aux Iuifs sanguinaires) *& vous voulez faire ses desirs.* Il a Iean 8. 44.

été meurtrier dés le commencement. Enfin je ne parle point non plus d'vne autre communion, que tous les pecheurs rebelles & impenitens auront vn jour avecque les demons, étant condamnez a souffrir en leur compagnie des peines semblables aux leurs par l'arrest du souverain Iuge. *Departez vous de moy, maudits, au feu eternel, qui est preparé au Diable & a ses Anges.* L'Apôtre ne touche icy que la societé & communion que les idolatres, & tous ceux qui se meslent dans leurs faux services, ont avecque les demons, puis que c'est proprement & veritablement a eux qu'ils addressent leurs sacrifices, leurs prieres, leurs invocations, & tous leurs autres services. Car premierement les demons sont les peres & les auteurs de toute cette fausse & pernicieuse religion, de l'idolatrie; Ils l'ont inspirée aux hommes. Ils leur en ont donné l'invention, leur presentant au commencement le Soleil, & les autres astres, bonnes & innocentes creatures, pour objet de leur culte afin de les tromper plus aisement, puis leur faisant adorer les ames & les images de leurs Princes, & enfin les abbaissant jusques-là, que de leur fai-

Matth. 25.41.

re servir religieusement des bestes & des reptiles, des arbres mesme & des herbes; extravagance si horrible qu'il n'est pas croyable, que l'homme se fust porté de luy mesme a vne si étrange brutalité si les demons ne l'eussent aveuglé, & ensorcelé. Secondement parce que ces esprits rusez avoyent dessein de se faire servir eux mesmes, & pour ne pas découvrir leur orgueil, mirent vne infinité de noms & de representations en avant, afin que cachez (s'il faut ainsi dire) derriere ces divers objets, ils receussent paisiblement les honneurs, que les hommes, plus stupides encore que la pierre & la bronze de leurs figures, rendoyent a ces vaines idoles. Car que les demons y fussent le plus souvent presens, il paroist assez par les histoires de l'idolatrie tant ancienne que moderne. Mais venons maintenant a l'autre partie du texte de l'Apôtre. La dignité de sa charge, sa bonté, & l'affection qu'il avoit assez témoignée aux Corinthiens, meritoyent sans doute, qu'ils fissent vne singuliere consideration de sa volonté, s'abstenant religieusement de tout commerce de l'idolatrie & de la communion des demons, apres

Digitized by Google

avoir leu ces paroles écrites de sa main dans cette épitre. *Ie ne veux pas que vous soyez participans des demons.* Mais afin de leur faire comprendre combien ce devoir est necessaire, il leur montre que cette participation aux demons est contraire a la volonté du Maistre aussi bien qu'a la sienne, & a la raison des choses mesmes non moins qu'a la volonté de Dieu & de ses Ministres; & il le montre parce qu'elle est incompatible avecque la communion de Iesus Christ; de sorte qu'il n'est pas possible d'estre participant du Seigneur & des demons tout ensemble; *Vous ne pouvez* (dit-il) *boire la coupe du Seigneur, & la coupe des demons. Vous ne pouvez estre participans de la table du Seigneur, & de la table des demons.* Chacun voit assez, que par cette *coupe du Seigneur*, il entend celle dont il parloit dans les versets precedens, *La coupe de benediction*, ou *d'action de graces que nous benissons*, c'est a dire en vn mot celle de la Cene du Seigneur, de l'Eucaristie des Chrétiens. A celle-là il oppose *la coupe des demons*; celle que les Payens consacroyent a leurs idoles, c'est a dire aux demons dans les sacrifices & dans les banquets qu'ils ce-

le-

Digitized by Google

lebroyent a leur honneur. Car ils avoyent accoûtumé d'offrir vne coupe de vin sur leurs autels, & d'en faire aspersion sur la victime, répandant vn peu de vin sur sa teste, avant que de l'immoler; & comme dans le banquet sacré qu'ils faisoyent en suite du sacrifice, ils mangeoyent les viandes restées du sacrifice, ils y beuvoyent aussi ce qu'ils avoyent reservé de ce vin. Il y en a mesme qui estiment avec assez d'apparence, que ce vin étoit servy aux personnes, qui avoyent part au sacrifice, au lieu du sang de la victime; parce que l'on eust eu horreur d'en boire; si bien qu'il étoit censé & reputé pour le sang; & qu'en boire étoit autant que si on eust beu le sang mesme de la beste immolée; comme en effet nous apprenons par les livres de l'antiquité, qu'ils goûtoyent vn peu de sang dans les ceremonies les plus sacrées, & où ils vouloyent s'obliger le plus inviolablement. C'est pourquoy les Ebreux l'appellent le *vin de l'idole*, au mesme sens que l'Apôtre le nomme icy *la coupe des demons*; parce que ce vin étoit offert a l'idole selon l'intention & l'opinion des Payens; mais aux demons en effet & en verité, selon

l'enseignement de l'Apôtre. S. Cyprien rapportant l'histoire d'vne petite fille Chrétienne, qui étant encore a la mammelle, fut portée par sa nourrice aux Magistrats Payens, dit qu'étant devant l'idole, où le peuple étoit assemblé, parce que l'enfant ne pouvoit encore manger de chair, on se contenta de luy bailler du pain meslé avecque du vin, qui étoit resté du sacrifice; c'étoit pour luy faire renier le Christianisme, & la consacrer, ou *initier* (comme ils parloyent) a l'idolatrie ou au Paganisme. L'Apôtre dit donc qu'il n'est pas possible de boire de cette infernale coupe des demons, & de la divine coupe du Seigneur tout ensemble. Ce qu'il ajoute a aussi le mesme sens, *Vous ne pouvez estre participans de la table du Seigneur, & de la table des demons.* Il n'avoit parlé que de la coupe, il parle maintenant de tout le banquet sacré en general. Ie ne dis pas seulement (dit-il) que vous ne pouvez boire tout ensemble la coupe, la plus sacrée & la plus religieuse partie de l'vn & de l'autre banquet, de celuy du Seigneur, & de celuy des idoles. Ie soûtiens que vous ne pouvez avoir la moindre part a l'vne & a l'autre table tout

Cypr. de lapsi. p. 201 extr.

Digitized by Google

tout ensemble. Apres avoir pris du pain de la table du Seigneur, vous ne pouvez non plus prendre de la chair ou du pain qui se sert sur la table des demons, que du vin qui y a été consacré. Vous ne pouvez pas mesme vous y asseoir, ni y servir, ou y assister en bonne conscience; parce que ce sont des devotions contraires & incompatibles; dont l'vne vous consacre a Dieu, & l'autre au Diable; l'vne au Roy de lumiere; l'autre au Prince de tenebres, l'vne au salut, & l'autre a la perdition. C'est vne chose claire & reconnuë par tous ceux qui sont versez dans les livres des anciens Payens, qu'apres avoir immolé leurs victimes sur l'autel de leurs faux Dieux, c'est a dire des demons, ils faisoyent vn banquet, le plus magnifique qu'ils pouvoyent selon leurs moyens, dont le principal mets étoyent les chairs de la victime; & parce que ce banquet étoit vne suite & comme la fin du sacrifice, dont il couronnoit l'action, il étoit estimé sacré & se faisoit le plus souvent dans le temple mesme, sur des tables, que l'on y dressoit pour cet effet. C'est-ce qu'entend le saint Apôtre dans ces paroles. *Vous ne pouvez participer a la table*

du Seigneur, & a la table des demons. D'où paroist la fausseté palpable de la glosse, que le Concile de Trente fait sur ce texte, disant que l'Apôtre par la table dont il parle *en l'vn & en l'autre lieu, entend vn autel.* Au contraire il est plus clair, que le jour que par l'vne & l'autre table, celle *du Seigneur*, & celle *des demons*, il n'entend ni ne signifie pas vn autel, mais vne vraye table, le lieu non où l'on immole le sacrifice, mais où l'on mange, & où l'on fait vn banquet. Car pour *la table des demons*, ou des idoles, où l'on beuvoit du vin consacré a l'idole, & où l'on mangeoit des choses qui avoyent été immolées a l'idole, c'est vne ignorance prodigieuse de pretendre que ce fust l'autel mesme, sur lequel la victime avoit été immolée; tout ce qui nous reste de monumens du vieux Paganisme témoignant hautement, que c'étoit vne vraye table, separée & differente d'avecque l'autel; & les Docteurs mesme de l'Eglise Romaine le reconnoissent. Il en étoit de mesmes des banquets sacrez des Ebreux, apres leurs sacrifices; Ils les faisoyent non sur l'autel, (ce qui ne se peut dire ni imaginer, sans extravagance) mais sur des tables

Conc. Trid. Sess. 22. c. 1. extr.

Est. sur ce lieu.

tables dressées dans les porches du temple. Et quant a la *table* du Seigneur; la premiere institution a laquelle S. Paul nous ramene dans le chapitre suivant, montre manifestement, que ce n'étoit pas vn autel; mais vne vraye table, celle-là mesme a laquelle luy & ses Apôtres avoyent mangé l'Agneau de Pasque assis ou pour mieux dire a demy couchez sur des lits a la maniere de ce temps-là. Et il paroist que la table du Seigneur où les Corinthiens faisoyent la sainte Cene, étoit pareillement vne vraye table, & non vn autel, par les choses, que S. Paul en dit dans le chapitre suivant, qui montrent qu'elle se faisoit au mesme lieu & a la mesme table, où les fideles avoyent tous pris leur souper ensemble, & qui étoit sans doute, vne table, & non vn autel. Vn sçavant Theologien Latin, voyant la lourde faute de son Concile tasche de la plastrer, disant qu'il faut entendre ses paroles, pour dire que l'vne & l'autre table dont parle S. Paul, ou *est vn autel, ainsi proprement nommé, ou que du moins elle en presuppose vn*; c'est a dire comme il l'entend, celuy où ont été sacrifiées les chairs, qui se mangent sur la table, dont

Est sur ca lien.

dont il est question. Mais il se mocque du monde, & sa glosse sur les paroles du Concile n'est pas moins violẽte, ni moins ridicule, que celle du Concile sur S. Paul. Car ses Peres de Trente nẽ parlent ni pres ni loin de cette pretenduë presupposition. Ils disent nettement, que S. Paul *en l'vn & en l'autre lieu entend vn autel* par la table dont il parle; supposant clairement, que la table du Seigneur, & la table des demons, que S. Paul a nommées, est vn vray autel, & non vne table ainsi proprement nommée. Mais encore je voudrois bien savoir, en quel pays & en quel langage ce Docteur a jamais ouï dire vne *table*, pour signifier la presupposition d'vn autel? Il nous eust obligez de nous montrer quelque exemple d'vne exposition aussi étrange, & aussi bourruë que paroist celle-là. Enfin j'eusse aussi desiré qu'il nous eust éclaircis sur l'autel, qu'il pretend que presupposoit la table où le Seigneur fit sa premiere Cene? Car j'avouë, que quelque soignousement que je puisse lire cette divine institution je ne puis y découvrir d'autel ni present, ni presupposé. Cette vaine imagination renversée, la fausse raison, que ce Concile ti-

tire de ce passage pour son sacrifice de la Messe, s'en va aussi necessairement a néant; puis qu'elle n'étoit fondée que sur ce qu'ils pretendent faussement, que S. Paul veut dire vn autel par la *table* dont il parle. Mais au contraire puis que nous avons montré, que cette table signifie vne vraye table, & non vn autel, nous avons icy vne preuve convaincante, que la sainte Cene n'est pas vn sacrifice proprement ainsi nommé; chacun confessant qu'vn pareil sacrifice ne se fait ni ne se peut faire, que sur vn autel, au lieu que S. Paul nous apprend, que la sainte Cene se fait sur vne table; tout de mesme que le banquet des idolatres, auquel il l'oppose, se faisoit aussi sur vne table, & non sur vn autel. Et quant a la subtilité du Docteur, qui a tasché icy en vain de secourir son Concile, elle ne sert non plus pour prouver le sacrifice, que pour justifier ses peres. Car si elle a lieu, il s'ensuivra que ce qui se fait sur la table de la Cene, presuppose bien a la verité, que le pain & le vin que l'on y sert, ont été sacrifiez ailleurs, mais non qu'ils le soyent là; tout de mesme que la coupe & la table des demons presupposoyent, que le

vin

vin & les chairs que l'on y servoit, avoyét été sacrifiez sur vn autel ; mais non qu'ils le fussent maintenant. Mais tant y a, disent-ils que cette coupe & cette chair, dont les Gentils participoyent, avoyent été offertes en sacrifice ; Il faut donc pareillement avouër, que le pain & le vin de la Cene ont aussi été sacrifiez, avant que nous les prenions. Ie répons, qu'il ne s'ensuit pas. Car S. Paul ne compare pas icy la table du Seigneur, & celle des demons, comme deux ceremonies de mesme ordre & de mesme espece, consistantes en mesme matiere, & en mesme forme. Il les compare seulement en ce point, que comme en prenant le pain & la coupe du Seigneur a sa table, nous entrons en la societé de son Eglise, & communions a son corps & a son sang ; de mesme aussi les Payens mangeant & beuvant dans leurs banquets sacrez s'associoyent aux idoles & aux demons, en l'honneur desquels on celebroit ces repas. Cet effet contraire est commun a l'vne & a l'autre ceremonie. C'est ce que pose S. Paul, & que j'avouë ; Mais de là ne s'ensuit pas, que si elles ont vn effet semblable, elles doivent aussi avoir pour tout le reste, vne na-

nature, vne forme, & des qualitez semblables les vnes aux autres. Ayant refuté la mauvaise & fausse consequence, que ceux de Rome veulent tirer de ce texte, voyons maintenant quel en est le vray sens. *Vous ne pouvez* (dit S. Paul) *boire la coupe du Seigneur & la coupe des demons. Vous ne pouvez estre participans de la table du Seigneur & de la table des demons.* Icy vous me direz; Comment l'Apôtre dit-il, que les Corinthiens ne pouvoyent faire ces deux choses? Si cela est pourquoy donc les reprend-il? pourquoy tasche-t-il de les corriger d'vne chose, qu'ils n'ont pas faite? Car il est certain, comme il paroist par le chapitre suivant, qu'ils étoyẽt participans de la table du Seigneur; d'où s'ensuit, qu'ils n'étoyent donc pas participans de la table des demons, puis que selon la parole de S. Paul, ceux qui sont participans de celle-là ne le peuvent estre de celle-cy. Quelques vns pour resoudre cette dificulté, répondent que ces mots de l'Apôtre, *Vous ne pouvez boire la coupe du Seigneur, & la coupe des demons*, signifient simplement, *qu'il n'est pas convenable, qu'il n'est pas seant* de faire l'vn & l'autre; c'est a dire qu'encore qu'ils l'eussent bien Gros.

bien peu faire s'ils eussent voulu, néantmoins ils ne devoyent ni le vouloir ni le faire. Mais a n'en point mentir cette interpretation est trop lasche. L'expression de l'Apôtre est si forte, qu'elle montre clairement, qu'il n'est pas possible que ces deux choses se fassent ensemble. Il refute icy expressement l'opinion de quelques vns des Corinthiens, qui ne laissoyent pas de croire d'estre en la communion du Seigneur, encore qu'ils participassent aux banquets des idolatres. Il oppose donc a leur vaine fantaisie cette solide verité, qu'il n'est pas possible qu'ils participent a l'vn & a l'autre de ces deux sujets tout ensemble; au mesme sens & en la mesme maniere, qu'il dit ailleurs a ces mesmes Corinthiens. *Ne vous attoplez point avecque les infideles; Car quelle participation y a-t-il de justice avec iniquité; & quelle communication y a-t-il de la lumiere avecque les tenebres? & quel accord y a-t-il avec Christ & Belial? ou quelle portion a le fidele avec l'infidele?* & tout de mesme encore que nôtre Seigneur dit dans l'Evangile, *Vous ne pouvez servir Dieu & Mammon.* Le sens est, que ces choses comparées & mises en paralelle

2. Cor. 6. 14. 15.

Matth. 6. 24.

les

les vnes avecque les autres, sont incompatibles, & ne peuvent subsister ensemble. Ie répons donc que l'Apôtre disant en ce lieu, *boire la coupe du Seigneur*, *& participer* a sa table, entend par là faire ces deux actions non simplement, & en quelque fasson que ce soit, mais les faire sincerement & en verité comme elles se doivent faire pour estre legitimes. Car ces deux actions témoignent & signifient que celuy qui les fait est participant du corps & du sang du Seigneur; qu'il est de sa communion, & qu'il embrasse sa religion, comme l'vnique voye de salut. Puis donc qu'a l'opposite *boire la coupe des demons & estre participant de leur table*, sont deux actions qui signifient & témoignent que celuy qui les fait est participant des demons, & de leur communion & de leur maudite religion; il est manifeste, que l'on ne peut faire ces quatre choses ensemble sincerement & en verité; parce que Christ & les demons étant infiniment contraires, & la communion & religion de l'vn aussi incompatible avec celle des autres, que la lumiere avecque les tenebres, la verité avecque le mensonge, la vie avecque la mort, & le salut avec-

avecque la perdition, il faut de necessité; que celuy qui fait les premieres de ces actions mente & trompe ses prochains, s'il fait aussi les deux autres. Il n'est pas possible qu'il soit sincere. Et comme il s'approche de cette sainte table auec vne ame menteuse & deloyale devant Dieu, c'est a dire indignement ; aussi devons nous tenir pour certain, qu'elle ne *luy est pas la communion du corps & du sang du Seigneur* ; c'est a dire qu'il n'est pas participant de ce corps & de ce sang divin, pour la communication desquels la table de l'Eglise a été instituée. On peut dire d'vn tel homme, ce que S. Augustin a tres-bien écrit, de celuy, *qui ne demeure point en Christ, & en qui Christ ne demeure point, que sans doute il ne mange point sa chair, ni ne boit son sang, encore qu'il mange & boive a son jugement*, c'est a dire a sa condamnation, *le sacrement d'vne si grande chose*. De cette proposition de l'Apôtre ainsi éclaircie, il paroist comme vous voyez, que le corps & le sang de Christ n'est pas communiqué aux hypocrites ni aux profanes, qui s'approchent indignement de sa table, parce que s'il en étoit autremẽt, comme ceux de la communion Romai-

Aug. in Ioann. Tract. 26 p. 94. col. 2.

no

ne le pretendent, on ne pourroit dire en aucun sens bon & veritable ce que l'Apôtre a icy posé si affirmativement, que *nous ne pouvons participer a la table du Seigneur & a celle des demons.* Car puis qu'ils tiennent que le vray corps de Christ & son vray sang sont réellement livrez à tous ceux, qui reçoivent le pain de sa table; & que d'autre part ils confessent que Iudas & ses semblables, s'approchans de sa table, y reçoivent le pain sacré dans leur bouche; il est clair, que selon eux ils y reçoivent le divin corps de Iesus Christ dans leur bouche, & dans leur estomac; & ils ne le nient pas en effet; si bien que selon eux, rien n'empesche qu'vn mesme homme ne soit *participant de la table de Christ, & de celle des demons;* qu'il n'ayt part au Fils de Dieu & aux demons tout ensemble, & qu'en vn mesme moment il n'ayt le divin & vivifiãt corps du Seigneur dans sa bouche, ou dans son estomac, & l'esprit du demon, le demon mesme dans son cœur. Peut-on rien dire ou croire de plus contraire a la doctrine du saint Apôtre? Mais bien que la passion, qu'ils ont pour l'erreur de la transsubstantiation, les contraigne de soûte-

nir cette épouvantable absurdité, ils sont pourtant d'accord avecque nous, (au moins les meilleurs & les plus sains de leurs Theologiens) de la principale conclusion de S.Paul, savoir que le Chrétien ne peut ni ne doit boire a la coupe des demons, ni participer en quelque fasson que ce soit, a leur table, ou a leurs services, & que quiconque le fait offense Dieu mortellement, & abandonne entant qu'en luy est, sa communion pour adherer a son ennemy. Il est vray (comme nous l'avons desja dit dans l'vn des Sermons precedens *) que les Iesuites de la Chine ont été accusez de permettre a leurs nouveaux Chrétiens du pays, pour s'exemter de la persecution, d'aller dans les temples, où l'on adore les idoles, & d'assister aux sacrifices abominables qu'ō leur offre; mesme de leur sacrifier; de leur donner de l'encens, de s'agenouiller, de se prosterner devant elles, pourveu seulement qu'en offrant ce culte exterieur a l'idole, ils dirigent interieurement leur intention vers vne croix qu'ils portent secretement sur eux. Mais il est vray aussi, que le mesme Prelat, † qui les accuse de cette étrange conduite, la condan-

* *Sur Serm. 3. p. 116.*

† *Palafox de Mendossa, Evesque d'Angelopolis, en son epitre a Innoc. 10. de l'an 1649 §. 149.*

danne avec vne juste indignation ; Il l'appelle *vne prudence charnelle, & vne malheureuse Politique.* [a] Il dit que *c'est clocher des deux costez*, comme en parle l'Ecriture ; [a] § 141. 143.
que c'est vouloir allier ensemble Christ & Belial ; que c'est servir deux Maistres l'argent & le Createur, & encourir la malediction de Dieu, pour n'estre ni chaud ni froid, [b] *qu'agir ainsi est tolerer des crimes enormes, & precipiter vn nombre infiny d'ames en enfer.* [c] que [b] § 140. 141. [c] § 141.
ceux que l'on range ainsi au Christianisme *sont plûtost trompez que gagnez, aveuglez, qu'éclairez, pervertis que convertis* ; [d] Que l'ennemy du genre humain [d] § 148.
s'en rejouït, *voyant par ce moyen dans les temples élevez a son honneur, outre ses anciens adorateurs, des personnes baptisées, des Neophytes, quelquefois mesme ceux qui font profession d'annoncer la foy, luy rendre ces honneurs.* [e] Il dit que cette methode est *nouvelle & inouïe dans l'Eglise*, qu'elle n'a jamais été pratiquée ni par les Apôtres, ni par les anciens Docteurs du Christianisme. [f] Et il a bien raison. Car pour ne point alleguer d'autre témoignage de la doctrine Apostolique, S. Paul, qui exclut icy de la communion du Seigneur, de sa table & de sa coupe sacrée celuy, qui au- [e] § 149. [f] § 137. 138.

ra seulement participé en quelque sorte que ce soit, a la table des idoles; comment souffriroit-il celuy, qui iroit dans leurs temples se prosterner devant leurs figures, leur donner de l'encens; & leur offrir des sacrifices? Et quant a ce que les advocats de cette épouvantable erreur pensent excuser tous ces excez, en obligeant ceux a qui ils les permettent, de diriger interieurement leur intention a vne croix, qu'ils portent secretement; pour ne point dire, que la figure materielle de la croix n'est pas elle mesme vn objet legitime de ces cultes religieux, que ni l'Ecriture ni l'Eglise primitive des trois premiers siecles, n'a jamais deferez a autre qu'au vray Dieu; oútre cela dis-
* §. 150. je, ce Prelat répond fort bien, que * *l'interieur & l'exterieur ne doivent pas se diviser; que l'ame suit le corps, & qu'elle ne sauroit jouir de la felicité dans le ciel, si son corps est tourmenté dans l'enfer; que nous devons nôtre corps & nôtre ame a Dieu; Pere, Fils, & S. Esprit; qui les a creez, rachetez, & sanctifiez; si bien que nous sommes obligez outre l'aversion & l'horreur interieure, de fuir comme l'enfer toutes les actions exterieures qui regardent le culte des idoles, leurs tem-*

ples,

ples, leurs autels, leurs sacrifices, les prosternemens, les genuflexions, & tous les autres honneurs, qu'on leur rend. En effet, quand Dieu console Elie sur le grand ravage, que l'idolatrie faisoit en Israël, il conte pour ses vrays serviteurs, non tous ceux qui n'ont point adoré l'idole en leur cœur, & qui n'ont point tourné vers elle l'intention interieure de leur entendement, mais *les sept mille seulement, qui ne l'avoyent ni baisé de la bouche ni fleché leurs genoux devant elle*; qui étoyent des actes exterieurs de l'adoration. De vray, quelle apparence y-a-t-il de prostituer aux ordures de l'idolatrie vn corps, qui a l'honneur d'estre le temple du Saint Esprit? ou d'honorer vne invention de Satan avec des membres, qui ont été consacrez pour glorifier Dieu? Et quant a l'Eglise qui a succedé aux Apôtres, elle a été si éloignée de cette nouvelle erreur, qu'elle a rejetté comme vn poison mortel la seduction de certains heretiques, qui pretendoyent par le moyen de quelques equivoques & ambiguitez de se sauver de la necessité de souffrir jamais le martyre. Il nous reste encore entre les pieces de cette premiere antiquité vn ex-

1. Rois 19. 18.

Le livre de Tertullien intitulé Scorpiace.

excellent antidote contre cette lasche & infernale heresie. Certainement cette pernicieuse prudence flestrit toute la gloire de ces illustres soldats du Seigneur, qui ont si courageusement combatu jusqu'a la mort pour la verité de l'Evangile; C'est les accuser de trop de simplicité, de s'imaginer, qu'ils eussent peu avec vn peu de complaisance se garentir des tourmens & des supplices, qu'ils ont mieux aymé souffrir, que d'avaler seulement vne goute de vin, ou vn morceau de viande offerts a l'idole, ou que de jetter vn grain d'encens dans vn réchaut allumé a son honneur. L'Eglise d'alors y étoit si severe, qu'elle bannissoit de la communion de la table du Seigneur pour plusieurs années tous ceux qui avoyent tant soit peu flechy sous la rigueur des persecutions, ne les recevant point a sa paix qu'ils n'eussent justifié la verité de leur conversion par vne longue & laborieuse penitence. C'est là dessus ames Chrétiennes, qu'il faut regler nôtre conduite pour *les services étrangers*, comme l'Ecriture les appelle; c'est a dire les honneurs & les cultes religieux que l'on rend a des sujets, que nous croyons estre des creatu-

tures ; en éloignant nos ames & nos corps, sans jamais y prendre aucune part, ni interieurement, ni exterieurement quoy qu'il nous en puisse arriver, conservant nos vaisseaux entiers, nôtre corps & nôtre esprit purs & nets, non seulement de toutes les pollutions de la superstition, mais aussi des ordures de tous les vices, par lesquels les demons ne tirent pas moins de gens en enfer ; que par les faux services de la religion. Dieu qui nous a baillé cette sainte & precieuse doctrine par l'Evangile de son Fils, veuille nous preserver & delivrer de toute mauvaise œuvre, & nous sauver en son Royaume celeste. *Amen.*

Digitized by Google